

Voilà un livre, clair et concis, qui se place du côté inhabituel du guichet : du côté du fonctionnaire. Au nom de la « maîtrise des flux migratoires », les gouvernements successifs ont fait durcir les lois et construit une politique en trompe-l'œil : respecter les droits fondamentaux, mais déléguer aux fractions subalternes de l'administration le soin de rendre ces droits inopérants.

Spire a fait une enquête qui concerne un service d'attribution de visas dans un consulat de France en Afrique, des services des étrangers en mairies et en préfectures en France, et également des directions départementales du travail pour les services de la main-d'œuvre étrangère. Il a notamment travaillé comme vacataire dans un service de sous-préfecture. Il en retire quelques constatations intéressantes : ces services sont toujours « dévalorisés » du point de vue de l'administration, du fait du public accueilli, les conditions de travail y sont plus difficiles, le personnel, y compris les cadres, moins qualifié. Les personnels qui y travaillent n'ont jamais choisi ce type de poste, mais ont atterri là par manque de choix. Ils sont loin d'être racistes, l'auteur les classe en trois catégories : « les entrepreneurs de morale », les « réfractaires » qui ne le restent pas toujours, et les indifférents. Ils ne reçoivent pas de formation spécifique, ni même la formation habituelle des fonctionnaires « au guichet », concernant l'accueil et la gestion de conflits. Leur formation se fait sur le tas, en se modélisant sur les anciens, et en se nourrissant de l'air ambiant, des circulaires, et des choses « vues à la télé », sans distinguer la plupart du temps ce qui relève du droit, de ce qui découle de normes bureaucratiques. L'auteur constate une évolution de la position des fonctionnaires, de défenseur de l'intérêt national, à la lutte contre les abus qui menaceraient le système social français. Dans tous les cas, ils ont un sentiment d'incarner l'Etat, et une latitude de décision, qui n'est pas officielle, mais qui existe, et qui compense leur manque de considération et les limites de leur carrière. De plus, l'obligation de « faire du chiffre », l'absence de traducteurs, la rhétorique de la fraude, la division du travail, tout cela impose un raisonnement fondé sur la gestion du dossier et non sur la qualité de l'accueil.

Au-delà du fonctionnement de l'administration chargée de l'immigration, ce travail permet de comprendre comment la politique de contrôle devient un instrument de l'Etat, dans d'autres domaines : le contrôle des bénéficiaires de prestations sociales, le contrôle des malades, utilise des moyens analogues, et se nourrit de la même manière, de la déstabilisation des agents de l'Etat.

Martine Devries

Note de lecture parue dans la revue *Pratiques, Les cahiers de la médecine utopique*, numéro 44, février 2009.